




Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-243**

Séance publique du

21 juillet 2014

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140721-48976-DE-1-1_0
Date de signature : 22/07/2014
Date de réception : mardi 22 juillet 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : MARCHÉ DE FABRICATION ET DE CONCEPTION DE SUPPORTS D'INFORMATION Y COMPRIS SOUS FORME DEMATERIALISEE, RELATIFS AUX OPERATIONS DE TRAVAUX ET D'AMENAGEMENT

Le 21 juillet 2014 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 15/07/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Danièle BRUNET, Madame Karima ZERKANI à Madame Dominique AUGÉY.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Claude MAINA.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Jean-Marc PERRIN donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
Direction Générale des Services
Techniques
Direction Administrative

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 JUILLET 2014

Nomenclature : 1.1
Marchés publics

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc PERRIN
CO-RAPPORTEUR(S) : M. SUSINI Jules

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET :

MARCHE DE FABRICATION ET DE CONCEPTION DE SUPPORTS D'INFORMATION Y COMPRIS SOUS FORME DEMATERIALISEE, RELATIFS AUX OPERATIONS DE TRAVAUX ET D'AMENAGEMENT

- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

En 2010, la Ville a contractualisé sous la forme d'un marché à bons de commande la conception, la réalisation et le suivi des actions de communication et de concertation relatives aux opérations d'aménagement en lien avec les nouvelles technologies.

Dans ce cadre, les missions confiées au titulaire de ce marché se décomposent notamment de la façon suivante :

- Conception, définition et suivi d'une politique de communication liée aux opérations d'aménagement,
- Définition, élaboration et réalisation des outils d'informations et de concertation à mettre en œuvre,
- Définition et mise en œuvre d'événementiels.

La conception autour des projets d'aménagement vise notamment à l'adhésion de l'ensemble des acteurs en favorisant la compréhension des projets, leurs avantages et leurs atouts. Cette

adhésion passe notamment par une large concertation en étroite collaboration avec les riverains.

Cette nouvelle consultation fait suite au précédent marché A 10061 notifié à la Société COMMUNIQUEZ RP PLUS, qui expirera le 29 octobre 2014.

Il convient donc de lancer cette consultation sous forme d'un appel d'offres ouvert européen en application des articles 27 III, 37, 57 à 59 du Code des marchés publics. Il suit les dispositions de l'article 77 dudit Code, relatives aux marchés à bons de commande, dont les seuils annuels sont :

Montant minimum/lot : 50 000 € HT - Montant maximum/lot : 900 000 € HT

Aucune variante n'est autorisée, aucune prestation supplémentaire éventuelle n'est prévue.

Le marché sera conclu pour une période initiale à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2015. Il pourra être ensuite reconduit par périodes successives de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2018.

Le jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 à 55 du Code des marchés publics et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures seront :

- Garanties et capacités techniques et financières
- Capacités professionnelles

Compte tenu de la nature des prestations de ce marché, les critères retenus pour le jugement des offres seront pondérés de la manière suivante :

- Prix des prestations 40 %
- Valeur Techniques 60 %

En conséquence et conformément l'article L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- - **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à lancer la consultation sous forme d'appel d'offres, ayant pour objet la fabrication et la conception de supports d'information y compris sous forme dématérialisée, relatifs aux opérations de travaux et d'aménagement,
- - **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics après attribution par la Commission d'Appel d'Offres à signer ledit marché, ses éventuelles décisions de reconduction, ainsi que tous documents s'y rapportant avec l'entreprise ou le groupement d'entreprises retenu par la Commission d'Appel d'Offres.
- **DIRE** que la dépense en résultant sera imputée au budget général de la Ville sur les crédits présentant les disponibilités suffisantes auprès des Directions Adjointes des

Services Techniques Infrastructures, Environnement Urbain – Hydraulique, et Bâtiments - Grands Equipements.

- - **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à solliciter toute participation financière (subvention, fonds de concours...) auprès de tout organisme public.

- **DIRE** que Monsieur le Trésorier d'Aix Municipale fera recette des sommes correspondantes.

DL.2014-243 - MARCHE DE FABRICATION ET DE CONCEPTION DE SUPPORTS
D'INFORMATION Y COMPRIS SOUS FORME DEMATERIALISEE, RELATIFS AUX
OPERATIONS DE TRAVAUX ET D'AMENAGEMENT

-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 51
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
R. MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 23/04/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)